

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL614

présenté par

Mme Kosciusko-Morizet, M. Goujon, M. Goasguen, M. Guillet, M. Herbillon, M. Berrios,  
M. Kossowski et M. Devedjian

-----

### ARTICLE 17 SEPTDECIES

Après l'alinéa 23, insérer les deux alinéas suivants :

« A la fin du 4 du II de l'article L5219-1, il est ajouté un e) ainsi rédigé :

« e) Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le tourisme dans la Métropole du Grand Paris revêt une dimension nationale et internationale. Le morcellement de cette compétence nuit à l'efficacité des politiques menées. Il est donc proposé de transférer cette compétence au niveau de la métropole du Grand Paris